

Les actions que nous voudrions réaliser en 2012 :

Nous allons continuer les actions menées en 2011 : Charte, Contrats, Busards et site web. Il n'y aura pas de nouveaux contrats MAET cette année car l'enveloppe financière régionale ne le permet pas.

La thématique principale sur laquelle nous voulons travailler et apporter des solutions est la lutte contre le Campagnol terrestre. Nous voulons travailler avec tous les acteurs concernés par cette problématique et profiter des soutiens financiers que peut apporter Natura 2000 pour mettre en place une lutte respectueuse de l'environnement grâce aux actions prévues dans le Document d'objectifs.



Hermine et Campagnol terrestre - GMA: C. Lemarchand

Conception & réalisation : LPO Auvergne - Sabine Boursange



La LPO Auvergne

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne est l'une des 18 associations locales de la LPO en France, association « loi de 1901 » reconnue d'utilité publique. Son but est la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent. Pour atteindre cet objectif, la LPO Auvergne mène des actions concrètes dans la région, grâce au réseau de bénévoles et à son équipe de salariés. Quelques lignes pour décrire les actions de la LPO Auvergne :

- Réalisation d'études et d'expertises sur les richesses naturelles
- Accueil chaque année près de 1600 oiseaux blessés dans son centre de soins

- Engagement d'actions de protection concernant des espèces sensibles : Milan royal, Busards, Sternes, Faucon pèlerin...
- Gestion ou cogestion de nombreux sites naturels afin de préserver les milieux et les espèces qui y vivent : Réserve naturelle du val d'Allier en amont de Moulins, Coteaux secs de Cournon près de Clermont...
- Proposition de sorties, animations et fêtes tout au long de l'année.

Un Aigle criard est passé par la ZPS Pays des Couzes !!!

Cette espèce est très rare en France, elle niche de la Pologne à la Sibérie orientale. Depuis les années 80 il n'y a en moyenne pas plus de 5 individus observés chaque année dans notre pays. En 2008 un jeune Aigle criard estonien, dénommé Tönn, a été équipé d'une balise GPS. La transmission de ces données de localisation montre qu'il est passé le 6 avril 2010, à 11h, au-dessus de la commune d'Ardes sur Couze.



Aigle criard - LPO Auvergne : R. Riols

Sabine Boursange est l'animatrice du site Natura 2000 du Pays des Couzes.

Vous pouvez la joindre pour toutes les questions qui concernent les actions du site, ou pour des demandes d'information notamment pour les évaluations d'incidences Natura 2000.

Contact : LPO Auvergne
2 bis Clos Perret
63100 Clermont-Ferrand
Tel : 07.77.82.88.26
sabine.boursange@lpo.fr



Site Natura 2000 du Pays des Couzes

Bulletin d'information n°3
Décembre 2011



2011 Première année d'animation

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 du Pays des Couzes a été validé par les membres du Comité de Pilotage (qui se compose des élus de la zone, des représentants de l'Etat, des représentants des activités socio-économiques et d'associations de protection de l'environnement) le 26 novembre 2010.

La phase d'animation a commencé au début de l'année 2011 et a été confiée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne qui est heureuse de pouvoir agir pour les oiseaux et les hommes sur ce secteur remarquable.

Les actions menées cette année se sont concentrées sur les Mesures agri environnementales territorialisées (MAET), la Charte Natura 2000, la recherche et la protection du Busard cendré et enfin la création d'un site web. Certaines de ces actions vous sont présentées à l'intérieur de ce bulletin d'information.



Milans royaux - LPO Auvergne : R. Riols

En 2012, l'action principale que nous voulons conduire est la mise en place d'une lutte contre le campagnol terrestre respectueuse de l'environnement. Cette action est prioritaire car les dégâts qu'engendrent les pullulations de cette espèce sont considérables pour les exploitations agricoles de moyenne montagne et les traitements à la bromadiolone ont des conséquences néfastes sur un certain nombre d'espèces notamment certaines d'intérêt européen comme le Milan royal.



Site Natura 2000 Pays des Couzes :

Les actions de l'année 2011



La Charte Natura 2000

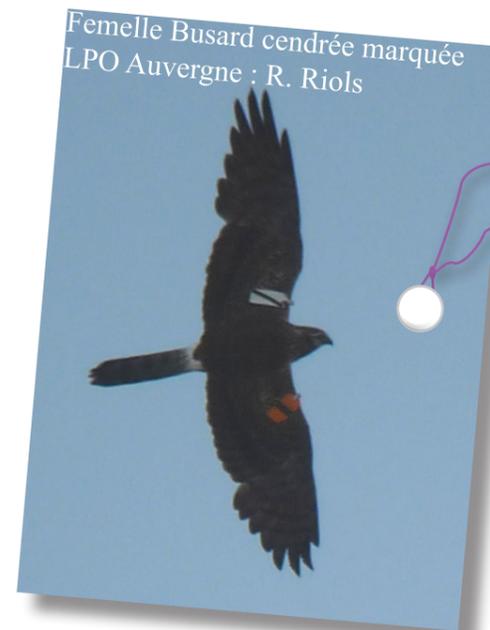
Elle est à destination des propriétaires de parcelles non bâties comprises dans le site Natura 2000.

Il s'agit pour le propriétaire de suivre des engagements de bonnes pratiques n'engendrant pas de surcoût et permettant de favoriser le **maintien des oiseaux et de leurs milieux de vie.**

Le signataire de la Charte bénéficie de l'**exonération** de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sur lesquelles il s'engage. Si un propriétaire veut s'impliquer dans cette démarche il n'est pas obligé d'engager toutes ses parcelles.

Actuellement, la charte a été souscrite sur **79 parcelles** et prochainement sur 5 de plus, dix propriétaires ou groupes de propriétaires l'ont signée. La surface totale est d'environ **286 ha.**

Prochainement les parcelles de la section de Badenclaud gérées par la **Réserve Naturelle Nationale du Rocher de la Jaquette** vont être engagées dans la Charte. Cela permettra aux propriétaires d'être exonérés de la taxe sur le foncier non bâti et n'ajoutera pas de contrainte au gestionnaire.



Le Busard cendré

Dix secteurs étaient connus pour accueillir des couples de Busards cendrés, ces zones ont été prospectées, seules 3 étaient occupées et un nouveau site a été découvert.

Les busards nichent dans les céréales et ont parfois besoin d'être protégés lors des moissons, cela n'a pas été le cas cette année malgré une saison estivale avancée.

Un fait marquant :

Une femelle baguée et marquée (apposition de sorte de «plume en plastique» sur les ailes) sur son lieu d'éclosion le 25 juillet 2009 à Bellegarde en Forez dans la Loire (42) a tenté de nicher sur la commune de Ludesse.

La restauration des milieux en déprise agricole

est un enjeu pour les oiseaux. Un travail est réalisé avec les chasseurs qui partagent ce constat. La fédération des chasseurs propose une brochure aux personnes qu'elle rencontre sur le terrain. Cette brochure présente les intérêts des contrats Natura 2000 de réouverture de milieu.

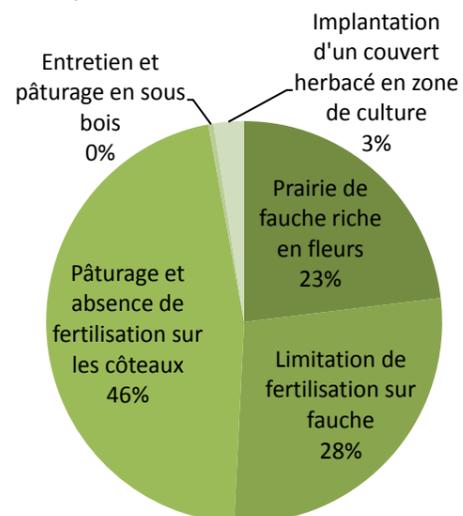
Les Contrats Natura 2000

Il existe 2 types de contrats Natura 2000. Les contrats Natura 2000 forestiers qui peuvent être mis en place dans les forêts exploitables. Ils ont pour objectif, soit de garder les vieux arbres (le manque à gagner est indemnisé selon un barème forfaitaire par essence, fixé régionalement), soit de restaurer les milieux (par exemple : rétablissement de clairières ou de landes...). Les contrats ni agricoles ni forestiers dits «ni-ni» sont éligibles en dehors des zones déclarées à la PAC et en dehors des zones forestières ; il peut s'agir par exemple des landes ou des milieux rocheux. Les plus adaptés au site des Pays des Couzes vont être ceux permettant de financer la réouverture de milieu.



Les MAET ont eu du succès !!!

En 2011, 53 exploitations ont pu souscrire des MAET sur près de 1400 ha.



Répartition des surfaces en MAET



Le site web du Pays des Couzes vient de voir le jour

Il vous permet de connaître les espèces d'intérêt européen présentes sur la zone, les actions proposées par Natura 2000 et plein d'autres choses !!! (Le document d'objectifs y est téléchargeable). N'hésitez pas à aller faire un tour sur paysdescouzes.n2000.fr